

De par notre activité de protection des personnes et des biens contre l'incendie, la prévention des accidents ainsi que la maîtrise de nos émissions de CO₂ sont des priorités pour DESAUTEL.

La réalisation de notre bilan carbone associée à l'élaboration d'une charte de sobriété énergétique accompagne notre engagement dans la démarche RSE.

Toute personne qu'elle soit employée de notre société, d'une entreprise de travail temporaire, d'une entreprise sous-traitante ou d'une entreprise cliente **doit pouvoir travailler en toute sécurité**.

Nos objectifs de croissance doivent être compatibles avec l'obligation de travailler en toute sécurité, la préservation de la santé et de l'environnement et la gestion de notre empreinte carbone.

Tout accident peut et doit être évité. C'est avec de la rigueur, de l'exemplarité et notre capacité à anticiper que nous parviendrons à atteindre cet objectif.

Chacun est responsable de sa propre sécurité, de celle de ses collègues et collaborateurs. La mobilisation de tous, tous les jours en tous lieux, dans la conduite de nos activités est primordiale.

Pour accompagner la prise de conscience de chacun, la Direction met en œuvre une démarche de certification selon le référentiel MASE. Le service QSSE accompagne le réseau dans le pilotage de cette démarche.

Ainsi chacun de nous, à son niveau de responsabilités et de compétences, s'engage à respecter les principes suivants :

- Identifier et évaluer les risques liés à son activité et à la multitude d'environnements rencontrés en clientèle.
- Mettre en place et suivre des objectifs mesurables, des plans d'actions et des mesures curatives, correctives et préventives pour maîtriser ces risques. "Il vaut mieux penser le changement que changer le pansement".
- Réaliser les statistiques et les indicateurs SSE tels que : TF1, TF2, TG, TS1, TS2, suivi des formations des nouveaux entrants, suivi des minutes SSE et suivi des analyses des événements (accidents du travail, maladies professionnelles, accidents bénins, presque accidents et situations dangereuses).
- S'assurer que tout le personnel est informé et formé afin de susciter un comportement adapté au risque et qu'il est engagé dans le processus d'amélioration continue de la démarche SSE. La communication formalisée se compose de minutes SSE mensuelles.
- Limiter l'appel au personnel d'appoint dans les limites des capacités d'encadrement.
- Respecter la législation, les consignes et règles en matière de SSE dictées par les clients, les acteurs du métier et la direction.
- Respecter la charte 10 commandements de la prévention routière.
- Entreprendre les revues et évaluations des actions de prévention et de protection adaptées.
- Suivre et évaluer la sous-traitance.
- Exercer son droit de retrait en cas de danger grave et imminent.
- Utiliser son droit à la déconnexion en mettant en application le guide du droit à la déconnexion.
- Veiller à la protection de l'environnement en favorisant l'utilisation de produits toujours plus respectueux de celui-ci, en réalisant et en suivant le recyclage ou la destruction de nos déchets.
- S'interdire d'être sous l'emprise de l'alcool et/ou de drogue.

L'adhésion de chacun à cette politique nous permettra d'atteindre ces objectifs ambitieux.

**Président Directeur Général
Jérôme DESAUTEL**



**Directeur QSSE
Norbert HEBRARD**

